La veille municipale

Mercredi 16 février 2011 volume 14, numéro 7 ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

- Lois municipales modifiées
- Règlements municipaux modifiés

Gazette officielle du Québec. Partie 2. fascicule n° 7 du 16 février 2011

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 6 du 12 février 2011

Gaudet Éditeur Itée 5278 rue Nantel Saint-Hubert QC J3Y 9A7 514/893-2526 (téléphone) 1-800/481-8702 (no sans frais) 450/443-3642 (télécopieur) info@gaudet.qc.ca http://www.gaudet.qc.ca/

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant ACCÈS LÉGAL^{md}: la bibliothèque législative la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale. Bon travail!

Jules Édouard Gaudet, avocat directeur général

Lois municipales modifiées

Code civil du Québec, L.Q. 1991, c. 64, aa. 306, 358, 359, 364, 2189, 2190, 2191-2193, 2194, 2195, 2196, 2235.

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. Loi sur les clubs de récréation, L.R.Q., 2010, c. 7, aa. 164-174;

Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2010, c. 40, a.

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. **A-2.1**, a. 2.

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 282, par. 3°.

Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, L.R.Q., c. **A-3.001**, a. 6.1.

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 175.

Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants, L.R.Q., c. A-4.1,

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, a. 714, par. 1°.

Charte de la langue française, L.R.Q., c. **C-11**, a. 66.

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 282, par. 3°.

Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., c. C-11.4, annexe C, aa. 11, 12, 140, 180, 187, 222, 233, 262.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, aa. 526-533.

Charte de la Ville de Québec, L.R.Q., c. C-11.5, a. 35.9, annexe C, aa. 38, 162.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, aa. 534, 535;

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 282, par. 3°.

Loi sur les cités et villes, L.R.Q., c. **C-19**, aa. 114.2, 458.16, 465.3, 465.6, 465.9.1, 465.10, 465.15.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, aa. 539-543;

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 282, par. 3°, 4°;

Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2010, c. 40, a.

c. C-23, a. 1.

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 194;

Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2010, c. 40, a.

Code de procédure civile, L.R.Q., c. C-25, aa. 130, 570, 631.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52. aa. 544, 545:

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 195.

Code municipal du Québec, L.R.Q., c. **C-27.1**, aa. 25, 209, 711.4, 711.7, 711.10.1, 711.11, 711.16.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, aa. 546-551;

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 282, par. 3°, 4°;

Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives, L.Q. 2010, c. 40, a.

Loi sur les compagnies de flottage, L.R.O., c. C-42, aa. 6, 56, 64.

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 282, par. 2°, 3°.

Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité, L.R.Q., c. C-44, a. 8.

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 13-14.1, 17, 18, 19, 19.1-19.2, 20-22.3, 2010, c. 7, a. 282, par. 3°.

Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone, L.R.Q., c. C-45, aa. 2.1, 4, 6.1, 14, 25.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, aa. 553-555;

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 282, par. 2°, 3°.

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2, a. 305.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, a. 714, par. 2°.

Loi sur l'interdiction de subventions municipales, L.R.Q., c. I-15, a. 1.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, a. 714, par. 4°.

Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds, L.R.Q., c. P-30.3, aa. 7, 16.1.

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, aa. 226, 227.

Loi sur le régime des terres dans les territoires de la Baie-James et du Nouveau-Québec, L.R.Q., c. R-13.1, aa. 32, 123, 191.16.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, aa. 647-649.

Loi sur la Société de développement autochtone de la Baie-James, L.R.Q., c. **S-9.1**, a. 10.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, a. 714, par. 5°.

Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal, L.R.Q., c. **S-25.01**, aa. 12, 17, 19, 25, 39, 50, 55, 60, 61.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, aa. 654-661;

Loi sur la publicité légale des entreprises, L.Q. 2010, c. 7, a. 242.

Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, L.R.Q., c. **V-6.1**, aa. 20, 190, 245.

Loi sur les sociétés par actions, L.Q. 2009, c. 52, aa. 710-712.

Loi sur le parc marin du Saguenay — Saint-Laurent, L.C. 1997, ch. 37, aa. 2,

Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales, L.C. 2009, ch. 14, aa. 108-

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), L.C. 1999, ch. **33**, aa. 159, 217.1, 218, 220, 222, 225, 226, 228.1, 231, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 247, 257, 266, 267, 287-287.1, 288, 289, 290, 291, 292, 294.1-294.5.

Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales, L.C. 2009, ch. 14, aa. 52-71, 81-86.

Loi sur les parcs nationaux du Canada, L.C. 2000, ch. 32, aa. 16, 19.1-21, 23, 23.1, 24, 25, 26, 27, 27.1-27.7, 29.1, 30, 31-31.4.

Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales, L.C. 2009, ch. 14, aa. 29-

Règlements municipaux modifiés

Règlement sur les élections et sur la représentation régionale au Conseil d'administration de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, [R.R.Q., c. C-26, Décision du 28-01-11, (2011) 143 G.O. 2, 769], nouveau.

Gazette officielle du Québec, Partie 2. fascicule n° 7 du 16 février 2011

RÈGLEMENTS ET AUTRES ACTES

Conservation du patrimoine naturel, Loi d'aide financière lors de sinistres sur la... — Autorisation de renouveler la mise en réserve de sept territoires à titre de réserve de biodiversité projetée.

D. 41-2011 du 02-02-11, (2011) 143 G.O. 2, 767.

<u>ARRÊTÉS MINISTÉRIELS</u>

Mise en oeuvre du Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol au bénéfice des propriétaires de la résidence principale sise au 3286, route Jacques-Cartier,

dans la ville de Port-Cartier, secteur Rivière-Pentecôte.

A.M. 0006-2011 du 27-01-11, (2011) 143 G.O.

Nouvel élargissement du territoire et une nouvelle prolongation de la période d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement à une pénurie d'eau potable survenue du 1^{er} juin au 15 août 2010, dans des municipalités du Ouébec.

A.M. 0007-2011 du 27-01-11, (2011) 143 G.O. 2, 799.

Nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement à un tremblement de terre survenu le 23 juin 2010, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0008-2011 du 27-01-11, (2011) 143 G.O. 2,800.

Mise en oeuvre du Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol au bénéfice de propriétaires de résidences principales sises dans des municipalités du Québec.

A.M. 0009-2011 du 02-02-11, (2011) 143 G.O.

Mise en oeuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à une tempête de neige et de verglas survenue les 12 et 13 décembre 2010, dans la Municipalité de Saint-Siméon.

A.M. 0010-2011 du 02-02-11, (2011) 143 G.O.

Mise en oeuvre du Programme général relativement à des inondations survenues du 13 au 20 décembre 2010. dans la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

A.M. 0011-2011 du 02-02-11, (2011) 143 G.O. 2, 802.

Nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement aux pluies abondantes survenues les 1er et 2 décembre 2010, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0012-2011 du 02-02-11, (2011) 143 *G.O.* 2, 803.

Mise en oeuvre du Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol au bénéfice des propriétaires de la résidence principale sise au 1138, route 195, dans la Ville de Matane.

A.M. 0013-2011 du 03-02-11, (2011) 143 *G.O.* 2, 803.

Élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement aux pluies abondantes survenues du 13 au 15 décembre 2010, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0014-2011 du 03-02-11, (2011) 143 *G.O.* 2, 804.

Nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en oeuvre relativement à des inondations survenues du 5 au 7 décembre 2010, dans des municipalités du Québec.

A.M. 0015-2011 du 03-02-11, (2011) 143 *G.O.* 2, 805.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 6 du 12 février 2011

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES...

AFFAIRES MUNICIPALES, RÉGIONS ET OCCUPATION DU TERRITOIRE

MRC de Lajemmerais (*Changement de nom*).

Avis, (2011) 143 G.O. 1, 209.

RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE

Programme de réforme cadastrale (Interdiction d'aliénation d'un droit de propriété dans la circonscription foncière de Berthier).

Avis, (2011) 143 G.O. 1, 209.

Programme de réforme cadastrale (Interdiction d'aliénation d'un droit de propriété dans la circonscription foncière de Compton).

Avis, (2011) 143 G.O. 1, 210.

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES...

Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches (*Lettres patentes*).

Avis, (2011) 143 G.O. 1, 212.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, LOI SUR LA...

Office municipal d'habitation de Témiscouata-sur-le-Lac (*Changement de nom*).

Avis, (2011) 143 G.O. 1, 212.